

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2011**

**Compte-rendu**

L'an deux mil onze, le 26 octobre à 19 heures, le Comité Syndical du Pays Loire Touraine s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Président.

**Etaient présents :**

**Communauté de Communes Val d'Amboise :** M. Daniel ANDRE, M. Michel NYS, M. Jean-Claude GAUDION, M. Claude MICHEL, M. Dominique BERDON, Mme Martine ROBINET, M. René CLERQUIN, Mme Edwige DUBOIS, Mme Marie-Claire JAUTROU, M. Michel LEGENDRE, M. Gérard LECOQ, M. Claude COURGEAU, M. Jean-Philippe DE CROIX, Mme Claudine BELLEFILLE, M. Laurent BOREL

**Communauté de Communes de Bléré Val de Cher :** M. Fabrice AUGER, M. Robert PAPINEAU, M. Georges FORTIER, M. Henri BEAUGE, M. Jocelyn DURAND, Mme Annie BECHON, Mme Gisèle AUGER, Mme Violette SOUCHARD, M. Jean-Michel PRIEUR, M. Jean-Louis CHERY, M. Jean-Louis LEVEQUE, M. Alain CHANTELOUP, M. Didier AVENET, Mme Corinne MENARDAIS, Mme Jocelyne COCHIN

**Communauté de Communes du Castelnaudais :** M. Francis BILLAULT, Mme Jocelyne AMIRAUT, M. Gilles FILLIAU, Mme Danielle GOMBERT, M. Grégory VANNIER, Mme Pascale BOSSELUT, Mme Anne-Marie VIAUD, Mme Denise BARBOT, M. Gilles LEFEBVRE, M. Gino GOMME, M. Antoine REILLE, Mme Isabelle SENECHAL, M. Pierre ROPY, Mme Marie-Claude FOUCHER, M. Denis SEYNAEVE, M. Michel COSNIER.

**Communauté de Communes des Deux Rives :** M. André BILLARD, M. Cyril LEBOURLES, Mme Christine ULIVI

**Communauté de Communes de l'Est Tourangeau :** M. Claude ABLITZER, M. Eric POUGETOUX, M. Vincent MORETTE, M. Pierre DOURTHE, Mme Martine SALMON, Mme Véronique ROY, M. Gérard BRAULT, M. Patrick SEWERYN, M. Philippe FRAYSSE, Mme Christiane DAIRE, M. Pierre LARUE, Mme Véronique MASSON

**Communauté de Communes du Vouvrillon :** Melle Bérénice BOUCHAT, Mme Annie CLISSON, M. Pierre ORGEUR, M. Fabrice DESTIN, Mme Brigitte DOUSSET, Mme Christine KOCH, Mme Jocelyne MOLLET, M. François FRESLON, M. Jean HUREL.

**Commune de Céré-la-Ronde :** -

**Conseillers Généraux :** M. Jean-Pierre GASCHET

**Conseillères Régionales :** Mme Isabelle GAUDRON

**Présidente - Conseil de Développement :** -

**Députée d'Indre-et-Loire :** -

**Trésorier Principal :** -

**Secrétaire de séance :** Mme Violette SOUCHARD

-----

**1. Contrat de Pays**

- ***Présentation de l'appel à projets « ID en campagne par Madame RIVET, vice-présidente de la région Centre déléguée aux projets de développement rural (cf. diaporama qui sera envoyé par mail aux mairies et aux communautés de communes)***

Le Conseil Régional a validé en séance plénière du 16 décembre 2010, la mise en place de l'appel à initiatives « ID en Campagne ». Le Pays Loire Touraine est désormais concerné par cet appel à projets qui aura lieu sur le territoire du 15 octobre 2011 au 13 avril 2012. Une enveloppe financière de 10 % de l'enveloppe globale du Contrat de Pays sera destinée à ces actions.

Les principes de l'appel à projets sont :

- ✓ Mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité (démarches d'animation intersectorielles devant associer plusieurs partenaires et être fédératrices, tout en favorisant la citoyenneté)
- ✓ Innovation, expérimentation d'actions nouvelles (projets atypiques / Innovation en termes de production, de méthode, de partenariats ...)
- ✓ Adéquation avec les enjeux particuliers du territoire (Micro-projets d'initiative locale, faisant appel à la mobilisation de ressources du territoire, et favorisant leur appropriation par la population)
- ✓ (Maintien du lien social : Favoriser les échanges et le lien social)

Les projets soutenus doivent répondre à une ou plusieurs thématiques (la transversalité étant un des critères de sélection, les projets dépendant de plusieurs thématiques sont favorisés) :

- ✓ Démarches économiques innovantes : Circuits alimentaires de proximité, valorisation de ressources locales pour de nouveaux matériaux, artisanat d'art, montage et test de produits touristiques)
- ✓ Services de proximité (Épicerie associative, formes itinérantes d'accès à la culture, solutions innovantes de garde d'enfants...)
- ✓ Environnement naturel et culturel (Préservation et transmission de la mémoire collective, produits de découverte de la nature, mise en valeur de l'architecture et du patrimoine identitaire)

Les dépenses éligibles sont :

- ✓ Actions de mises en réseau et d'information
- ✓ Actions de sensibilisation / formation
- ✓ Ingénierie spécialisée, frais d'animation, études
- ✓ Investissements matériels de faible ampleur relevant d'une démarche collective

Les dossiers sont discutés localement lors d'un comité de lecture composé par le président du Pays, le président du Conseil de Développement, Madame RIVET, et Monsieur ROULLET. Il a pour mission d'exprimer l'avis local sur les projets déposés. La décision finale est prise en commission permanente de la Région.

*Une réunion d'information est organisée lundi 21 novembre à 18h30 à la mairie de Pocé sur Cisse. Elle est ouverte à toutes les associations et acteurs privés. Merci de relayer l'information autour de vous.*

#### ▪ **Présentation des orientations locales du Contrat de Pays 3ème génération**

La contractualisation avec le Conseil Régional est basée en deux temps : négociation des orientations partagées (suite à l'écriture des orientations locales du territoire) et écriture d'un programme d'actions. Plusieurs groupes de travail et commissions ont été réunis pour proposer et discuter sur les orientations locales du Pays. **Elles doivent également s'appuyer sur un diagnostic du territoire permettant de définir les enjeux dans le temps et dans l'espace.** Ces orientations définies en fonction du contexte local, des rencontres d'acteurs et d'ateliers ont été présentées aux membres du Comité syndical (cf. document ci-joint). Réparties en 12 modules, elles ont été validées par le Comité Syndical.

## 2. LEADER

### ▪ **Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2011**

Le Comité de programmation réuni le 12 septembre dernier a approuvé les 6 dossiers présentés pour un montant total de subvention de 29307.37 €.

Nom du projet	Subvention
43 – Création d'un événementiel Rétro-folies à Amboise – <i>Commune d'Amboise</i>	8 136,13 €
44 – Amélioration de l'offre et de la promotion touristique du Castelrenaudais – <i>Office de tourisme du Castelrenaudais</i>	2 179,47 €
45 – Etude faisabilité technique pour la rénovation du Centre Charles Péguy – <i>Association Centre Charles Péguy</i>	3 841 €
46 – Projets d'animations « les Marmitades ou l'art de cuisiner sa mémoire » dans le cadre des après-midi d'AGÉVIE – <i>Association AGÉVIE</i>	4 608,10 €
47 - Fonctionnement de la ligne de bus d'Amboise pour l'année 2011 – <i>Commune d'Amboise</i>	9133.57 €
48 - Mise en place d'un dispositif de diagnostics autonomie à domicile dans le cadre du PIG du Vouvrillon – <i>Communauté de Communes du Vouvrillon</i>	1409.10 €
TOTAL	29 307.37 €

Par ailleurs, trois projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets Coopération pour un montant de FEADER sollicité de 100 600 €.

- ✓ 10.1 : Valorisation et promotion des territoires viticoles, de leurs patrimoines et de leurs produits en Val de Loire et en Europe
- ✓ 10.2 : Valorisation et promotion des savoir-faire locaux autour des produits du terroir
- ✓ 10.3 : Développement et valorisation d'initiatives durables à promouvoir sur l'itinéraire culturel européen de St Martin « chemin de Szombathely, de la Hongrie à la France »

## 3. ORAC

### ▪ **Réalisation du « guide des commerçants de marchés »**

Dans le cadre des actions collectives de l'ORAC, le Pays s'est associé au Syndicat des Marchés de Touraine pour concevoir et réaliser un guide pratique recensant les informations à connaître pour travailler correctement sur les marchés.

#### • **Délibération portant sur le choix du prestataire du « guide des commerçants de marchés »**

Ce guide sera édité à 1 500 exemplaires à l'échelle du Pays Loire Touraine. Après consultation de cinq prestataires, il est proposé de retenir la proposition de Numéri'Scann 37, offre la moins disante, pour un montant de 1 529,68€ TTC.

#### Délibération

*Après délibération, les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le choix du prestataire.*

#### 4. Délibérations administratives

▪ **Décisions modificatives concernant l'écriture budgétaire 2011**

Suite à la création du site internet du Pays, il est nécessaire de transférer les fonds du compte 21538 (autres réseaux) au compte 205 (concessions et droits similaires). Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

ARTICLE	MONTANT
21538 – autres réseaux	- 9 000 €
205 – concessions et droits similaires	+ 9 000 €

Délibération

Les membres du Comité Syndical, ont accepté à l'unanimité la décision modificative n°2011-002.

▪ **Modification des représentants de la commune de Montlouis-sur-Loire au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine**

Vu la délibération de la commune de Montlouis-sur-Loire en date du 27 juin dernier, il est proposé de modifier les représentants désignés au sein du Pays Loire Touraine. Suite à la démission de Madame Céline DEBOURG, déléguée titulaire, il est proposé que Madame Myriam LESAGE, déléguée suppléante soit désignée déléguée titulaire et pour le remplacement de Mme LESAGE, Madame Jeanne HENTRY est donc nommée en tant que déléguée suppléante.

Délibération

Les membres du Comité Syndical, ont accepté à l'unanimité la modification des représentants de la Commune de Montlouis-sur-Loire.

▪ **Modification des représentants de la commune de Véretz au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine**

Vu la délibération de la commune de Véretz en date du 1er octobre dernier, il est proposé de modifier les représentants désignés au sein du Pays Loire Touraine. En tant que délégué titulaire, Monsieur Christian ROCHE est élu et remplace Monsieur Vincent TEJON ; en tant que délégué suppléant, Madame Claudine CASTELEIN est élue et remplace Monsieur Frédéric LENA.

Délibération

Les membres du Comité Syndical, ont accepté à l'unanimité la modification des représentants de la Commune de Véretz.

#### 5. Questions diverses

▪ **Lecture du courrier du Conseil régional portant sur la modification du Contrat-type des Contrats de 3<sup>ème</sup> génération :**

« La commission permanente régionale du 7 octobre a adopté la modification du contrat type des Contrats 3<sup>ème</sup> génération. Les modifications portant sur 2 points principaux : le financement régional de l'animation territoriale, la lisibilité de l'action régionale.

Concernant l'animation territoriale, la Région réaffirme son soutien à l'ingénierie dans les territoires en finançant notamment un poste d'agent de développement et un poste d'assistant. Il a été constaté que la conduite d'un projet de territoire, supposant approche

*transversale, concertation, amélioration continue... implique une animation dans la durée. Les Pays ont considérablement diversifié leurs activités depuis une dizaine d'années et les missions assignées à l'agent de développement s'amplifient. La Région souhaite que les développeurs qu'elle finance puissent assurer, dans de bonnes conditions, les tâches d'animation qui leur sont confiées, en particulier la mise en œuvre du Contrat Régional, la sensibilisation autour de priorités régionales, et l'animation du dispositif ID en campagne. J'attire en particulier votre attention sur l'ingénierie nécessaire à l'émergence de projets dans le cadre d'ID en campagne ainsi qu'à l'accompagnement des porteurs de projets dans la formalisation de leurs initiatives ; ce nouveau dispositif visant essentiellement la mise en réseau d'acteurs privés et s'adressant à des acteurs peu coutumiers des procédures administratives.*

*La subvention régionale sera désormais attribuée chaque année au regard des objectifs fixés conjointement par la Région et le syndicat de Pays, et sera versée en 2 fois : un acompte de 80% lors de l'attribution de la subvention, et le solde en fin d'année au vu d'un bilan d'exécution de la mission. Les objectifs d'animation partagés pour l'année 2012 feront l'objet d'un entretien entre les services de la Région et l'agent de développement du pays financé par la Région, au cours du dernier trimestre de l'année 2011, puis seront formalisés dans le cadre d'une convention d'attribution de la subvention, après décision de la Commission permanente régionale. Par ailleurs, un échange trimestriel permettra de prendre connaissance conjointement du bon déroulé des activités et des éventuelles difficultés rencontrées.*

*Concernant la lisibilité de l'action régionale, il s'agit de s'assurer de la bonne information des collectivités et de nos concitoyens sur l'usage des crédits régionaux. En effet, la Région est très souvent le 1<sup>er</sup> financeur des opérations soutenues dans le cadre des Contrats territoriaux, mais les maîtres d'ouvrage oublient régulièrement l'origine des financements qu'ils reçoivent. C'est ainsi que les inaugurations se font fréquemment sans associer la Région, ni à la définition de la date, ni à la conception du carton d'invitation qui laisse parfois une large place aux logos de partenaires ayant pas ou peu contribué au financement. C'est pourquoi il est proposé :*

- de prévoir l'obligation de poser un panneau informant les citoyens de l'implication financière de la Région (son coût pouvant être intégré dans la dépense subventionnable de l'opération)*
- d'envisager la possibilité pour la Région de ne pas verser le solde de la subvention régionale attribuée à un projet porté par les collectivités, SEM, établissements publics ou bailleurs, ou d'en demander le remboursement, dans le cas où elle n'aurait pas été associée à l'inauguration.*

*Le syndicat de Pays devra relayer ces nouvelles modalités auprès des porteurs de projets lors de la constitution des dossiers de demande de subvention. »*

**Le prochain comité syndical aura lieu le mercredi 14 décembre à 18h00 à la salle socioculturelle de Nazelles-Negron.**

*Fin de séance.*